

Commune de Rosis

Séance du 5 OCTOBRE 2017 à 20h00
Salle du gîte de Douch

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de cette séance, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT, une nouvelle séance du Conseil Municipal avec le même ordre du jour aura lieu dans les trois jours francs suivants.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance d'Août
2. Regroupement scolaire création d'un service de garderie
3. Douch – travaux de protection de la station d'épuration
4. Madale - Bornage du périmètre de la source
5. Rencontre avec le directeur de l'agence technique départementale
6. Maison communale raccordement aux réseaux eau et assainissement
7. CCMLMHL - Mise en place taxe de séjour par la communauté de communes
8. CCMLMHL - Uniformisation de la taxe d'habitation
9. Incendie affectant la commune
10. Douch -Travaux sur toiture du presbytère
11. Fermeture annuelle de la maison du mouflon et du Caroux
12. Syndicat intercommunal mare et Libron - modification des statuts
13. Cérémonies du 11 novembre
14. Syndicat d'aménagement des berges de la Mare - projet de dissolution
15. Lafage – courriers Affaire judiciaire pour construction illicite
16. Lafage - Projet de mise en place d'équipements d'information nouveaux
17. Aménagement sans déclaration préalable d'un bâti sur le territoire communal
18. Douch – Déplacement de la borne incendie du centre bouddhiste
19. Douch - Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement
20. Free téléphonie mobile projet d'installation d'un réseau Free mobile 4G
21. Transfert de la compétence Assainissement collectif au SIVOM mare et Libron
22. Projet de restauration de la piste d'accès au plateau du Caroux
23. Harmonisation des statuts de la CC MLMHL
24. Ets Granier – Projet d'extension de la carrière de Gneiss

Commune de Rosis

Séance du 5 Octobre 2017 à 20h à Douch

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FARENQ -

Membre(s) absent(s) excusé (s): Mlle Nathalie MENDES pouvoir Sébastien ALLIES - Mme Arlette ARAGON pouvoir Germain FARENQ.

Membre(s) absent(s) excusé (s) :Stéphane SAUTEREL- Mme Magali CAZALS.

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION DU PV DE SÉANCE D'AOÛT 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil: **Adopté à l'unanimité.**

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

2 - REGROUPEMENT SCOLAIRE CRÉATION D'UN SERVICE DE GARDERIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la requête formulée par l'association des parents d'élèves du regroupement scolaire PPR qui souhaitent la mise en place d'un service garderie au sein du regroupement scolaire.

Il indique que lors de cette réunion, les Maires du regroupement ont répondu favorablement à cette demande, en précisant les horaires de garderie et en demandant aux parents concernés une participation à hauteur de 50% du montant de la dépense.

Il précise qu'en ce qui concerne notre commune, il a fait savoir que la commune ne pourrait participer à ce nouveau service, qu'au prorata du nombre d'élèves inscrits, comme nous le faisons déjà pour les frais de fonctionnement du regroupement scolaire Pabo/Plaisance/Rosis et à l'école primaire de St Gervais sur mare.

Il a donc été décidé, d'un commun accord avec les parents d'élèves, que le service de garderie débiterait à 7h45 et se terminerait le soir à 18h.

il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'autoriser la participation de la commune au financement de cette opération ,

Avis du Conseil: **Le Conseil émet un avis favorable à la création et au financement des frais de fonctionnement de cette crèche et de préciser que sa participation se fera au prorata des enfants de la commune qui s'y inscriront .**

Vote du Conseil Pour: 8 / abstention: / Ne participe pas au vote:

3 - DOUCH – TRAVAUX DE PROTECTION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des dégradations qui ont affecté la station d'épuration de Douch. Il est probable que ce soit les chevaux qui pâturent en ce lieu, qui serait à l'origine des dégâts occasionnés à la tuyauterie, créant de ce fait des odeurs nauséabondes.

Il indique que nous avons entrepris le remplacement des tuyaux endommagés et mis en place trois bacs siphoniques en cas d'obstruction des canalisations. De surcroît, un grillage de

protection sera installé afin d'éviter que ce type d'incident ne se reproduise.

Il précise que dans le cadre du contrat d'entretien qui nous lie avec assainissement 34 nous avons fait procéder à la vidange et au nettoyage de la cuve(10m3) y compris celle du gîte communal 3 épis(6m3).

Avis du Conseil:

Le Conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

4 - SOURCE DE MADALE - BORNAGE DU PERIMETRE CEDEE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du transfert de compétences au Syndicat Mixte Mare et Libron , nous avons décidé d'acquérir la source de Madale propriété de la famille Roques, sans contrepartie financière, mais qui souhaitait que la surverse de cette source soit canalisée jusqu'au bassin de son jardin.

Il indique pour nous permettre d'acquérir cette parcelle qui se trouve sur une parcelle plus importante, un bornage doit être effectué , à charge pour la commune d'en supporter les frais.

Il précise que les frais inhérents au raccordement de la surverse, aux frais de bornage **et d'actes notariés** seront imputés au budget annexe communal de l'eau et assainissement.

Avis du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

5 - RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR AGENCE TECH.DEPARTEMENTALE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de l'entretien qu'il a eu avec M,Arnaud , directeur de l'agence technique départementale de Bédarieux pour faire le point sur les travaux de voiries et d'ouvrages d'arts réalisés sur la commune et sur ceux qui sont envisagés de réaliser.

Il indique qu'en ce qui concerne le pont d'Andabre qui nécessite que son revêtement soit raboté de sorte que les bordures des deux trottoirs apparaissent à nouveau. Cependant il m'a été demandé que la commune prenne à sa charge le revêtement des trottoirs de part et d'autre du pont.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter un devis des travaux de revêtement des trottoirs afin de savoir avant de nous engager si nous sommes en capacité financière de le réaliser.

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

6 - MAISON COMMUNALE RACCORDEMENT AUX RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire informe les membres du Conseil du projet de travaux de raccordement de cette maison communale avant de pouvoir remblayer le R d C pour mettre le sol à niveau,mais aussi, de faire ces travaux avant la pose d'un nouveau revêtement après le raccordement de La palisse au réseau d'eau du nouveau syndicat«Mare et Libron eau & assainissement».

Il indique que ce type de travaux doit être effectué par une entreprise agréée. L'artisan agréé retenu est M, Duffay de saint Gervais sur mare ,

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux qui sera prélevée sur le budget annexe eau et assainissement de la commune.

Avis du Conseil: Le conseil autorise le Maire a engager ladépense nécessaire à ces travaux

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

7 - CC MLMHL - MISE EN PLACE TAXE DE SEJOUR

Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'au titre de la compétence qu'exerce

la communauté de communes en matière de «taxe de séjour», elle prélèvera désormais sur l'ensemble des hébergements publics et privés de la communauté de communes le montant de la taxe de séjour en fonction du taux retenu.

Il précise qu'en ce qui concerne le montant de la taxe de séjour par nuitée, sera **de 0,40€** par personne et par nuitée pour le gîte Marcel Cèbe et **0,70€** par personne et par nuitée pour le gîte trois épis. Pour les hébergements, les restaurants de la commune un document leur sera adressé pour préciser à quel type de structure ils appartiennent et déterminer ainsi le montant à faire payer.

Il indique que nous devons faire appliquer cette taxe de séjour sur les nuitées de nos hébergements dès sa mise place. Pour ce qui concerne les établissements privés ce sont les hébergeurs qui s'acquitteront de la taxe de séjour prélevée par le Trésor Public au profit de la CC MLMHL.

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil: Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

8 - CC MLMHL - UNIFORMISATION DE LA TAXE D'HABITATION

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de la décision du Conseil communautaire de faire en sorte que toutes les communes de la communauté soient alignées sur un même taux d'imposition qui concerne essentiellement la part de la taxe prélevée anciennement par le Conseil Départemental et désormais prélevée par la communauté de communes.

Il indique qu'en ce qui nous concerne, nous continuerons jusqu'à nouvel ordre à voter les taux de nos taxes foncières bâtie et non bâti, et d'habitation qui sera compensée par l'état lorsqu'elle sera supprimée.

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil: Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

9 – TOUR DE GUET - INCENDIE AFFECTANT LA COMMUNE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que c'est la deuxième fois cette année que notre commune subit des incendies qui affectent l'esthétique paysagère de notre commune.

Il précise que le premier incendie sur «la serre des maures» au dessus de Compeyre a détruit la végétation sur une quinzaine d'hectares et nécessité des moyens d'interventions importants. Le second, au dessous de la tour de Guet Proche du Cabaret a détruit **50ha** dont **20ha** de forêt communale et nécessité l'intervention de moyens aériens importants et un nombre considérable de sapeurs pompiers, agents ONF et service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire présent sur le terrain tient à remercier tout ceux qui sont intervenus sur cet incendie.

Il précise qu'il a déposé plainte contre X auprès des services de Gendarmerie.

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil: Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

10 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la toiture du presbytère récemment réalisée par un artisan d'Hérépian qui a cessé toute activité professionnelle, présente des infiltrations qu'il y a lieu de traiter rapidement.

Il indique qu'il a demandé à un artisan de la commune l'entreprise Fauvet, de se rendre sur les lieux pour estimer les travaux à réaliser et nous proposer un devis.

Il indique que le devis d'un montant de **960€** TTC vient de nous être présenté et propose

donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager les travaux qui aux dires de certains sont urgents,

Avis du Conseil: Le Conseil autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la restauration de la toiture.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

11 – CLOTURE ANNUELLE DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de la fermeture de la maison du Mouflon et du Caroux le Dimanche **1er octobre 2017**.

Il indique que cette année, la fréquentation des hébergements communaux et de la Maison du mouflon ont enregistré une baisse sensible de fréquentations essentiellement due pour ce qui concerne la MMC à la fermeture le mercredi. On enregistre toutefois, une reprise des réservations d'ici la fin de l'année.

Il précise toutefois que durant les après midi d'avril à septembre à l'exception du mardi et Mercredi, ce sont **3 461 visiteurs** qui ont fréquenté la Maison du Mouflon et du Caroux,

Avis du Conseil: Le Conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

12 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON - MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de l'arrêté préfectoral N°2017-II-607 relatif à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Mare et Libron qui vient de nous être adressé.

Il indique donc, que dès à présent, le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple avec pour compétences:- l'eau potable et l'assainissement (à la carte).

Il précise que le syndicat s'intitulera désormais, «**Syndicat Intercommunal Mare et Libron eau et assainissement**».

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

13 – CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à l'occasion des cérémonies du 11 novembre, un hommage particulier sera rendu à tous ceux qui ont combattu pour la liberté de la France.

Il précise que désormais, le 11 novembre célèbre à la fois, l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.

Il indique qu'à Douch, un dépôt de gerbe aura lieu à la stèle Bir-Hakeim et à celle des médaillés militaires le Vendredi 11 novembre à 10h00.

Il précise qu'en ce qui concerne Andabre, la cérémonie avec dépôt de gerbe au monument aux morts, aura lieu le samedi 11 novembre à 11h30. L'ensemble de la population est cordialement invité à participer à ces cérémonies de l'armistice du 11 novembre 1918 et à l'hommage à tous les morts pour la France. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Info du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

14 – SYNDICAT D AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE - DISSOLUTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu' à partir de 1er janvier 2018 en principe le Syndicat intercommunal d'aménagement des berges de la Mare va intégrer la Communauté de Communes «Grand Orb».

Il indique qu'en ce qui concerne notre commune, c'est la CC MLMHL qui est compétente en la matière et qui sous convention avec Grand Orb , financera le coût engendré par le fonctionnement de l'équipe actuellement en place qui continuera comme dans le passé à exercer ses activités sur notre commune,

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil Pour: 8 **contre:** / **abstention:** / **Ne participe pas au vote:**

15 - LAFAGE - AFFAIRE JUDICIAIRE POUR CONSTRUCTION ILLICITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des derniers courriers reçus et qui vous ont été adressés pour information, l'un de la DDTM et l'autre de la personne en cause pour construction illicite.

Il indique que ces courriers ont été adressé à l'avocat qui défend les intérêts de la commune,et que seule la DDTM et à même de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter les décisions de justice prononcées.

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.

Vote du Conseil :Pour: 8 **contre:** / **absention:** / **Ne participe pas au vote:**

16 - LA FAGE - MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS D'INFORMATIONS NOUVEAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'entretien qu'il vient d'avoir avec les gérants du gîte de Lafage qui souhaitent, compte tenu de nombreux actes incivilités qu'ils ont constaté et subis, de mettre en place un panneau avec des pictogrammes pour rappeler les exigences d'un tel site, au regard de divers risques liés notamment à la protection de l'environnement.(Camping sauvage, dépôt d'immondices,feu).

il propose donc ,en plein accord avec les gérants du gîte de mettre en place ce type de panneau, à proximité de la barrière d'entrée.

il propose en outre, de déplacer le robinet d'alimentation en eau potable du bassin afin de le rendre plus accessible aux gens de passage.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager cette dépense sur l'exercice budgétaire 2017.

Avis du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Vote du Conseil Pour: 8 **contre:** / **abstention:** / **Ne participe pas au vote:**

17 – URBANISME - AMÉNAGEMENT D'UN BÂTI SANS DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'un phénomène qui affecte notre commune depuis quelques temps et qui consiste à transformer d'anciennes bergeries, totalement isolées, sans voie d'accès pour les véhicules de secours et d'incendie et sans équipement, en résidence de loisirs, parfois destinées à la location sans ce préoccuper de la sécurité des gens à qui ils louent.

Il précise qu'une de ces bergeries située dans le site inscrit du Caroux Espinouse au cœur du PNRHL , a été restaurée sans déclaration préalable de travaux.

Il indique que La DDTM a été saisie et qu'un courrier sera adressé au propriétaire qui sera convoqué en Mairie avec le responsable de la DDTM pour l'informer des risques encourus et de la procédure qui va être engagée à son encontre.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil: Le Conseil approuve la décision du Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour éradiquer ce type de comportement.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

18 - DOUCH - DEPLACEMENT DE LA BORNE INCENDIE DU CENTRE BOUDDHISTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors du précédent conseil, nous nous sommes engagés à restaurer ou remplacer les hydrants que les services de secours et d'incendie nous avaient proposé.

Il s'avère toutefois que lors de l'incendie qui vient d'affecter la commune, les pompiers ont eu d'énormes difficultés d'approvisionnement en eau potable, notamment à la borne incendie situé à l'intérieur du centre Bouddhiste.

Il propose donc, bien que nous ayons transféré notre compétence eau potable, d'organiser les travaux de raccordement de la conduite qui dessert le temple Zen, et de la déplacer à proximité des bassins qui desservent Douch, de sorte que la borne incendie soit plus facilement accessible aux camions citernes en cas d'incendie.

Il demande aux membres du Conseil, en plein accord avec le syndicat de bien vouloir l'autoriser à financer cette opération sur le budget annexe de l'eau et assainissement de la commune, avant le transfert de ce budget annexe via le Syndicat Mare et Libron.

Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information et émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

19 - DOUCH – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'agrandissement de l'actuel parking dont les dernières notifications de subventions viennent de nous être adressées, ne permettra pas d'absorber tous les véhicules, y compris les camping cars, qui stationnent parfois plusieurs jours avec les désagréments qu'ils engendrent.

Il indique que nous enregistrons une progression de fréquentation considérable de visiteurs et force est de constater que des véhicules stationnent en bordure de route sur environ 150m à 200m,

Il rappelle que dans le cadre du Pole de pleine nature présenté par la communauté de communes et Hautes Terre d'Oc l'an dernier, nous avons proposé le terrain où se situe l'actuelle station d'épuration mais le dossier présenté n'a pas été retenu,

Il propose donc d'envisager sur une partie de ce terrain d'une superficie de plus de 2 000m², l'aménagement d'une aire de stationnement qui intégrera une aire de camping. L'étude de ce projet sera réalisée gracieusement par la Sté 4 immobilier d'Agde.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à faire réaliser cette étude qui n'engage aucun frais pour la commune.

Avis du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

20 – FREE TELEPHONIE MOBILE - RESEAU RELAIS POUR MISE EN PLACE DE LA 4G

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche que vient d'effectuer l'opérateur FREE Téléphonie MOBILE auprès de notre commune qui consiste à implanter un pylône support de faisceaux hertziens servant de relais à d'autres sites existants sur une parcelle communale qui jouxte celle de l'opérateur Orange,

Il indique que l'implantation de ce pylône à proximité de celui mis en place par l'opérateur orange, va permettre de desservir toute une partie de la commune et notamment le Massif du Caroux.

Il précise que cet équipement va permettre d'irriguer toute une zone de la commune . Avec la couverture 4G.et bientôt la 5 G.

Il indique que le cahier des charges de cet opérateur prévoit un bail de location d'une durée de 13 ans, rémunéré annuellement.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur ce projet qui est de nature à valoriser le développement écotouristique sur notre commune.

Avis du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable au projet et autorise le Maire a entreprendre toutes les démarches et acte afférents.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

21 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SIVOM MARE & LIBRON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral n° 2017-11-607 du 13 septembre 2017 Monsieur le Prefet de l'Hérault a modifié les statuts du Syndicat Intercommunal Mare & Libron, suite à la prise de compétence « Assainissement collectif à la carte ».

En conséquence le syndicat intercommunal Mare& Libron qui exerce en lieu et place de toutes les communes adhérentes et dans l'intérêt collectif, la compétence service public de l'eau potable, peut dorénavant exercer la compétence facultative assainissement collectif à la carte pour le compte des communes qui en font la demande.

Il propose à l'assemblée de transférer la compétence facultative Assainissement collectif à la carte au Syndicat intercommunal Mare & Libron. Il précise que le Syndicat d'assainissement Bouissou – Mare sera dissous à compter du 1er Janvier 2018.

Avis du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable au transfert de la compétence Assainissement au Syndicat intercommunal Mare et Libron et à la dissolution du syndicat d'assainissement Bouissou Mare.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

22 – HARMONISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MLMHL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que vu l'arrêté interpréfectoral du 8 août 2016 portant fusion de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc,

Vu l'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est impératif d'harmoniser les compétences optionnelles et facultatives des 2 anciennes communautés de communes suite à la fusion,

Considérant qu'il faut intégrer les modifications de compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes au 1er janvier 2018, conformément à la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

du 14 septembre 2017 du conseil communautaire approuvant à l'unanimité la modification des statuts ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc conformément aux statuts proposés.

Avis du Conseil: Le Conseil approuve la modification des statuts proposée.

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote :

23 – CAROUX – PROJET DE RESTAURATION DE LA PISTE D'ACCES AU PLATEAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil de l'état de dangerosité dans laquelle se trouve l'ancienne piste DFCI qui dessert le plateau du Caroux.

Il indique que les institutionnels qui ont été sollicités pour nous aider ne se sont toujours pas manifestés,

Il propose en conséquences de solliciter un devis de travaux auprès de trois entreprises qualifiées dans ce type de travaux, ce qui nous permettra alors de nous prononcer sur la manière de les financer.

Avis du Conseil: Le Conseil unanime donne toute latitude au Maire pour préparer ce dossier,

Vote du Conseil Pour: 8 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

24- ETS GRANIER - PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE DE GNEISS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réunion qui a eu lieu sur le site de la carrière Granier à la Cabrière en présence de la DREAL et des bâtiments de France,

Il ressort de cette entrevue, après d'après discussions et arguments, que le projet d'extension de l'ex carrière Augé située en bas du site, risque de ne pas être autorisé.

Toutefois, il a été demandé au cabinet d'études des Ets Granier, de proposer des modifications au projet initial, liées notamment aux remblais qui nuisent à l'esthétique paysagère du site.

Il précise que ces modifications doivent être présentées aux différents services avant le passage à la commission des sites.(... à suivre).

Pour info et Avis du Conseil: Le conseil prend acte de l'information.



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

